

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 2 NOVEMBRE 2015 A 18H30  
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

**Présents :** MAMET Bernard – MATHEZ Christophe - BONNEFOY Robert – BERTHET Annie – DEMOLY Fabienne – LACROIX Jean-Sébastien - BOUTERAON Elisabeth - GRENIER Sandrine – BENOIT-GUYOD Sébastien – GALLOIS Delphine – JEANNEROD Françoise – CHAVIN-GAZALIER Fabien – GENRE Annie – DESPREZ Alain – CAILLAT Marie-Carmen – PROST Marcel – GANGNERY Véronique – DELEPOUVE Lionel

**Absents :** BOURQUI Gilles (pouvoir à Christophe MATHEZ) – CRETIN Claire (pouvoir à Annie BERTHET) – BOURLAND Frédéric (pouvoir à Delphine GALLOIS) – LACROIX Jacqueline (pouvoir à Alain DESPREZ) – CLERC Nicolas

**Secrétaire de séance :** BONNEFOY Robert

Le 02 novembre 2015, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers, auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire invite le conseil municipal à se lever et observer une minute de silence en hommage à M. René BERTHET adjoint au Maire de 1977 à 1983 puis Maire des Rousses de 1983 à 1989. L'ensemble du conseil municipal renouvelle ses sincères condoléances à sa fille Sylvie et son petit-fils Loïc.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

**1 – Désignation d'un secrétaire de séance**

**2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 22 septembre 2015**

**3 – Finances :**

- Tarifs communaux 2016

- Subvention au club de rugby de Morez

**4 – Lotissement Les Crêtets : signature du marché de travaux**

**5 – Personnel : modification d'un poste d'agent d'animation**

**6- Loge à Ponnard : signature de la convention d'occupation précaire avec Mme SCHMITT et M. BASMAJI**

**7 –ZA du Bois de l'Ours :**

- Création d'un nom de rue

- Déclaration de sous-traitance

**8 – ZA André Lizon : réalisation d'un mur de soutènement type remblai renforcé à parement végétalisé – avenant n°1 au marché de travaux**

**9 – Règlement de voirie communal : retrait de la délibération n° 2015-7-074 du 16 juillet 2015**

**10 – Frais de secours sur les domaines alpin et nordique pour toutes activités sportives ou de loisirs 2015-2016 et avenant au contrat relatif à la distribution des secours sur les domaines alpin et nordique de 2014 avec la SAEM SOGESTAR**

**11 – Médiathèque municipale : mise au pilon d'ouvrages usagés ou obsolètes**

**12 – Liste des marchés signés par M. le Maire**

**13 - Questions et informations diverses**

- Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015 : permanences aux bureaux de vote

M. le Maire propose d'ajouter 4 questions supplémentaires à l'ordre du jour :

- Contrat de prestation de service pour le déneigement de la route des Tremplins avec la SAEM SOGESTAR

- Modification de la délibération n° 2015-8-083 du 22/09/2015 fixant le nouveau prix de vente de la parcelle 2 de la ZA André Lizon à la Sté Immobilière Européenne des Mousquetaires concernant le numéro cadastral de la parcelle

- Décision Modificative n°2 du budget principal de la Commune

- Avenant n°2 au bail du 02 avril 2013 pour la caserne de gendarmerie des Rousses

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'inscription de ces 4 questions supplémentaires.

## 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Robert BONNEFOY secrétaire de séance

## 2. Approbation du compte-rendu de la séance du 22 septembre 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 22 septembre 2015.

## 3 – Finances :

### - Tarifs communaux

Suite à l'avis de la commission des finances en date du 6 octobre, M. le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les tarifs communaux en appliquant les indices INSEE suivants :

Indice INSEE des prix à la consommation – Ensemble progression sur la période du 1.09.13 au 1.09.14 : + 0 %

Indice INSEE des prix à la consommation – Alimentation progression sur la période du 1.09.13 au 1.09.14 : + 0,9 %

Indice INSEE des prix à la consommation – Loyer progression sur la période du 1.09.13 au 1.09.14 : + 0.6 %

#### 1 - CANTINE & PERISCOLAIRE (Augmentation au **01.09.2016**)

Prestations	Tarifs 2015	Propositions 2016
Cantine (y compris séquence de garderie) le repas pour les familles domiciliées Aux Rousses de 1 enfant	4.50	4.55
Le repas pour les familles domiciliées aux Rousses de 2 enfants	4.25	4.30
Le repas pour les familles domiciliées aux Rousses de 3 enfants	4.05	4.10
Les repas pour les familles domiciliées aux Rousses de 4 enfants et plus	3.85	3.90
Le repas pour les familles non résidentes de 1 enfant	5.60	5.70
Le repas pour les familles non résidentes de 2 enfants	5.40	5.50
Le repas pour les familles non résidentes de 3 enfants	5.00	5.10
Le repas pour les familles non résidentes de 4 enfants et plus	4.70	4.80
Le repas adulte	5.60	5.70

#### 2 – ACCUEIL A.L.S.H. NON RESIDENTS COMMUNE ET STATION (Augmentation au **01.01.2016**)

Non-résidents	Tarifs 2015	Propositions 2016
1H	6.60 €	6.70 €
2H	8.60 €	8.70 €
½ journée	17.20 €	17.30 €
journée	28.90 €	29 €

Les séances sont payables d'avance, sans repas et sans animations.

#### 4 - LOCATIONS DE SALLES : (Augmentation au **01.01.2016**)

Salles	Tarifs 2015	Propositions 2016
<i>Salle Gérard Loye</i> du 1/6 au 30/9	57.00 €/jour	57.00 €/jour
<i>Salle Gérard Loye</i> du 1/10 au 31/5	114.00 €/jour	114.00 €/jour
<i>Salle Gérard Loye</i> du 01/01 au 31/12 Expositions artistiques	/	40.00 €/semaine (à compter du 01/05/2016)
<i>Gymnase</i> du 1/6 au 30/9	76.00 €/jour	76.00 €/jour
	38.00 €/1/2 jour	38.00 €/1/2 jour
<i>Gymnase</i> du 1/10 au 31/5	126.50 €/jour	126.50 €/jour
	63.00 €/1/2 jour	63.00 €/1/2 jour

<i>Salle de gymnastique du Gymnase</i>	52 €/jour 26 €/demi-journée	52 €/jour 26 €/demi-journée
<i>Vestiaires et douches du Gymnase</i>	52 € la séance d'occupation	52 € la séance d'occupation
<i>Salle des Narcisses</i> Du 1/10 au 31/5 Du 1/6 au 30/9	114.00 €/jour 57.00 €/jour	114.00 €/jour 57.00 €/jour
<i>Salles de la Ferme Midol</i> Du 1/10 au 31/5  Du 1/6 au 30/9	148.00 €/semaine Ou 22.50 €/jour 98.50 €/semaine ou 15.50 €/jour	148.00 €/semaine Ou 22.50 €/jour 98.50 €/semaine ou 15.50 €/jour
<i>Salle du Foyer Logement</i>	A supprimer	A supprimer
<i>Chalet de Julie</i>	21.00 €/jour	21.00 €/jour
<i>Salle du restaurant scolaire (sans cuisine et sans vaisselle) en fonction des nécessités du service</i>	208.00 €/jour	210.00 €/jour

*Salle des Gentianes et de La Doye (locations commerciales, séminaires, bals associations, expositions) : (Augmentation au 01.01.2016)*

Formule de location	Période	SALLE DE L'OMNIBUS		SALLE DE LA DOYE	
		Résidents Tarifs 2015	Non résidents Tarifs 2015	Résidents Tarifs 2015	Non résidents Tarifs 2015
Repas, lunchs, vin d'honneur, bals, locations commerciales, séminaires avec	1/10 au 31/05	371.00 €	426.00 €	262.00 €	298.00 €
	<b>Propositions 2016</b>	<b>371.00 €</b>	<b>430.00 €</b>	<b>265.00 €</b>	<b>305.00 €</b>
mise à disposition de la cuisine et vaisselle	1/6 au 30/9	330.00 €	377.00 €	218.00 €	256.00 €
	<b>Propositions 2016</b>	<b>330.00 €</b>	<b>381.00 €</b>	<b>220.00 €</b>	<b>260.00 €</b>
Expositions, réunions, séminaires, animations sans mise à disposition de la	1/10 au 31/5	280.00 €	323.00 €	201.00 €	229.00 €
	<b>Propositions 2016</b>	<b>280.00 €</b>	<b>325.00 €</b>	<b>205.00 €</b>	<b>235.00 €</b>
vaisselle et de la cuisine	1/6 au 30/9	238.00 €	274.00 €	154.00 €	176.00 €
	<b>Propositions 2016</b>	<b>238.00 €</b>	<b>277.00 €</b>	<b>155.00 €</b>	<b>180.00 €</b>
Forfait mariage, repas de famille avec mise à disposition cuisine et vaisselle	1/10 au 31/5	548.00 €	628.00 €	438.00 €	505.00 €
	<b>Propositions 2016</b>	<b>548.00 €</b>	<b>635.00 €</b>	<b>440.00 €</b>	<b>510.00 €</b>
Du vendredi soir au lundi midi	1/6 au 30/9	462.00 €	529.00 €	350.00 €	400.00 €
	<b>Propositions 2016</b>	<b>462.00 €</b>	<b>535.00 €</b>	<b>350.00 €</b>	<b>405.00 €</b>

5 - VAISSELLE CASSEE OU MANQUANTE OMNIBUS et LA DOYE :

Prestations	Tarifs 2015	Propositions 2016
fourchette, cuillère, verre (l'unité)	3.00 €	3.00 €
couteau, assiette, tasse (l'unité)	5.00 €	5.00 €
pichet, plat, corbeille à pain	11.65 €	11.65 €
louche, plateau	18.65 €	18.65 €

6 - LOCATIONS DE VEHICULES : (Augmentation au 01.01.2016) Pour le déneigement, minimum ¼ d'heure.

Prestations	Tarifs 2015	Propositions 2016
MB TRAC	121.50 €/H	121.50 €/H
UNIMOG ou MB TRAC (avec débroussailleuse, balai ou turbo neige) :	161.50 €/H	161.50 €/H
Tracto-pelle et chargeur :	143.00 €/H	143.00 €/H

Camion 4 x 4 :	5.50 €/km	5.50 €/km
Camion 4 x 4 :	94.00 €/H	94.00 €/H
Chauffeur tous engins : heure normale	23.00 €/H	23.00 €/H
Chauffeur tous engins : heure de nuit ou dimanche et jours fériés	72.50 €/H	72.50 €/H
Etrave	134.50 €/H	134.50 €/H
Turbine latérale	178.50 €/H	178.50 €/H
Unimog 1650 + Turbo-fraise	260.50 €/H	260.50 €/H
Passage de la saleuse	155.00 €/H	155.00 €/H
Camion benne 3T5	3.00 €/km	3.00 €/km
Véhicules légers Master - MOVANO	12.00 €/H	12.00 €/H
Véhicules légers Master - MOVANO	3.00 €/km	3.00 €/km

7 – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL : (A compter du 01.01.2016)

Prestations	Tarifs 2015	Propositions 2016
Heure normale	23.00 €/H	23.00 €/H
Heure de nuit ou dimanche et jours fériés	72.50 €/H	72.50 €/H

8 - FRAIS FUNERAIRES ET CONCESSIONS AU CIMETIERE : (A compter du 01.01.2016)

Prestations	Tarifs 2015	Propositions 2016
Chambre funéraire (résident commune) TTC	64.50 €	64.50 €
Chambre funéraire (non résident commune) TTC	70.50 €	71.00 €
Concession 15 ans 1 m x 2 m	114.00 €	114.00 €
Concession 15 ans 2 m x 2 m	212.50 €	212.50 €
Concession trentenaire 1 m x 2 m	205.50 €	205.50 €
Concession trentenaire 2 m x 2 m	364.00 €	364.00 €
Concession cinquanteenaire 1 m x 2 m	275.50 €	275.50 €
Concession cinquanteenaire 2 m x 2 m	551.00 €	551.00 €
Caveau 2 places (non compris le montant de la concession)	1 234.50 €	1 234.50 €
Caveau 3 places (non compris le montant de la concession)	1 852.00 €	1 852.00 €
Caveau 4 places (non compris le montant de la concession)	2 460.50 €	2 460.50 €
Case enfeu (y compris plaque granit et concession trentenaire)	765.00 €	765.00 €
Case columbarium (y compris plaque granit et concession trentenaire)	460.00 €	460.00 €

9 - DROITS DE PLACE : (A compter du 01.01.2016)

Prestations	Tarifs 2015	Propositions 2016
En dehors du jour de marché (avec un minimum d'encaissement de 60,98 € si accessoires et véhicule exposant à moins de 5 m du stand)	38.00 € le m <sup>2</sup> /jour	38.00 € le m <sup>2</sup> /jour
Le jour du marché parking Central, Omnibus, la Cure / le m2 par jour (tarif hors saison touristique été/hiver)	1.50 €	1.50 €
Le jour du marché le m <sup>2</sup> /jour (tarif saison touristique été/hiver : du 15/12 au 31/03 et du 15/06 au 15/09)	2.50 €	3.00 €

10 - EXPOSITION VEHICULES : (Augmentation au 01.01.2016)

Prestations	Tarif 2015	Propositions 2016
Véhicules (neufs ou occasions) par unité	5.00 €/jour	5.00 €/jour

11 - FETE PATRONALE : (Augmentation au 01.01.2016)

Prestations	Tarifs 2015	Propositions 2016
petits stands / la semaine	44.50 €	45.00 €
petits manèges ou confiserie / la semaine	86.50 €	87.00 €
grands manèges / la semaine	170.50 €	171.00 €

12 - STATIONNEMENT DOMAINE PRIVE COMMUNAL : (Augmentation au 01.01.2016)

Prestations	Tarifs 2015	Propositions 2016
Unité forfaitaire aire de service camping-car (borne + stationnement)	5.00 €	5.00 €

13 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE SEJOUR EN CLASSE DE MER, DE NATURE :

Des enfants des classes primaires des écoles publiques ou privées (participation acquise dans la limite maximale de 21 jours pendant la totalité de la scolarité de l'enfant.) (A compter du 01.01.2016)

Prestations	Tarifs 2015	Propositions 2016
Séjour en Classe de mer ou de nature par enfant et par jour	12.00 €	12.00 €

14- HALTE GARDERIE (pour les enfants de 3 mois à 6 ans de manière occasionnelle)

Augmentation au 21.12.2015 pour la Garderie Touristique

Non-résidents	Tarifs 2014/2015	Propositions 2015/2016
1 H	6.60 €	6.60 €
2 H	8.60 €	8.60 €
½ journée	17.30 €	17.50 €
journée	28.90 €	29.00 €

15 – DROIT DE TERRASSE : (A compter du 01.01.2016)

Prestations	Tarifs 2015 Par m <sup>2</sup>	Propositions 2016 Par m <sup>2</sup> /an
Droit de terrasse	22.00 €	22.00 €

16 – DROIT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (A compter du 01.01.2016)

Tarif établi **par an** quelle que soit la durée d'occupation

Prestations	Tarifs 2015 Par m <sup>2</sup>	Propositions 2016 Par m <sup>2</sup>
Panneaux publicitaires amovibles, matériels d'exposition et de vente occupation pour travaux, etc....	22.00 €	22.00 €

**Droit de terrasses / Occupation du domaine public : minimum à percevoir : 1m<sup>2</sup>.**

17 – TARIFS BIBLIOTHEQUE COMMUNALE (A compter du 01.01.2016)

Prestations	Tarifs 2015	Propositions 2016
Abonnement annuel (résident) :		
- adultes :	11.50 €	11.50 €
- enfants :	4.50 €	4.50 €
- famille :	22.50 €	22.50 €
- associations :	22.50 €	22.50 €
Abonnement annuel (non résident) :		
- adultes :	15.00 €	15.00 €
- enfants :	6.50 €	6.50 €
- famille :	31.00 €	31.00 €
- associations :	31.00 €	31.00 €

Abonnement limité à un mois pour un nombre de livres illimités (touristes) :	4.50 €	4.50 €
Amendes pour retard dans le retour des livres :		
- 2 <sup>ème</sup> rappel (par livre) :	1.00€	1.00€
- 3 <sup>ème</sup> rappel (par livre) :	2.10 €	2.10 €
Amende forfaitaire pour la perte ou la dégradation d'un livre usagé :	<b>La moitié du prix d'acquisition</b>	<b>La moitié du prix d'acquisition</b>
Amende forfaitaire pour la perte ou la dégradation d'un livre récent :	<b>Le prix d'acquisition</b>	<b>Le prix d'acquisition</b>
Location de livres à l'unité (touristes) :		
- adultes :	1.00 €	1.00 €
- enfants :	0.50 €	0.50 €

18 – POSE ET DEPOSE DE DECORATIONS SUR LES IMMEUBLES (A compter du **15.11.2015**)

<b>Prestations par intervention</b>	<b>Tarifs 2015</b>	<b>Propositions 2016</b>
Forfait comprenant le personnel et la nacelle	57.00 €	57.00 €

19 - MISE A DISPOSITION DE LA POLICE MUNICIPALE (A compter du **01.01.2016**)

<b>Prestations</b>	<b>Tarifs 2015</b>	<b>Propositions 2016</b>
Heure de Police Municipale (agent + véhicule)	49.00 €	50.00 €
Forfait 2H contrôle radar	118.50 €	120.00 €
Forfait pour rendu des données radar (par site)	17.00 €	17.00 €

\* **Majoration de 100% les week-ends et jours fériés**

Le conseil municipal fixe à l'unanimité les tarifs ci-dessus.

**- Subvention au club de rugby de Morez**

Suite à l'avis favorable de la commission des finances lors de sa réunion du 6 octobre 2015, et compte tenu que le dossier présenté par le club de rugby de Morez est complet, M. le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention de 20 € par jeune rousseland de – 16 ans, soit 10 x 20 € = 200 € pour l'année 2015.

M. le Maire souhaiterait qu'un club de basket soit créé aux Rousses. Fabienne DEMOLY indique qu'elle a eu un contact avec une personne intéressée.

La demande de subvention de l'école de musique de Bois d'Amont sera examinée en commission des finances.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le versement d'une subvention de 200 € au club de rugby de Morez.

#### **4- Lotissement Les Crêtets : signature du marché de travaux**

En préambule, Alain DESPREZ souhaite préciser la notion de lotissement : il s'agit d'un mode d'urbanisation des années 1980 consommateur de réseaux et de surfaces que les lois récentes essaient d'éradiquer et de modifier. Le mot « lotissement » ne correspond pas à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (O.A.P) des Crêtets qui décrit mal ce que le conseil municipal veut faire. Il propose d'utiliser plutôt le terme de « quartier » des Crêtets au lieu de lotissement.

Elisabeth BOUTERAON demande si ce terme n'empêche pas la création d'un règlement de « quartier ».

M. le Maire répond non.

Sandrine GRENIER indique que, juridiquement, c'est le bon terme. Elle est surprise que ce mot soit retenu avec une connotation négative.

En ce qui concerne le marché public de travaux, M. le Maire rappelle qu'un avis d'appel public à la concurrence concernant l'aménagement du quartier Les Crêtets a été publié le 30 avril 2015 dans le journal d'annonces légales Le Progrès, sur le site Internet Marches-publics.info et au BOAMP. Un seul lot est prévu au marché : réseaux humides, voiries, noues et aménagements paysagers.

La limite de réception des offres était fixée au 1<sup>er</sup> juin 2015.

En application du règlement de consultation, les critères retenus pour le jugement des offres sont :

- 1 – Valeur technique des prestations : 50%
- 2 – Prix des prestations : 40%
- 3 – Délais d'exécution et de livraison : 10%

Le montant des travaux était estimé à 1 632 693.87 € HT, y compris la voirie supplémentaire donnant sur la route des Rousses d'Amont.

Suite à l'ouverture des plis le 1<sup>er</sup> juin 2015 à 14h30 et à la présentation du rapport d'analyse des offres à la commission cadre de vie – urbanisme le 13 octobre 2015, M. le Maire propose de retenir l'offre de base la plus intéressante économiquement de l'entreprise ROGER MARTIN (siège social à Dijon) pour un montant total HT de 984 288.55 € et un délai d'exécution de 5.5 mois.

Christophe MATHEZ rappelle que le marché a été différé en raison de l'annulation du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U). Les travaux pourront reprendre au printemps prochain, une fois que le PLU sera approuvé. Après renseignements, l'entreprise retenue est sérieuse et donne des garanties.

M. le Maire indique que c'est un très bon appel d'offre pour la commune.

Jean-Sébastien LACROIX demande si une indexation est prévue dans le marché. Christophe MATHEZ répond oui. Il précise que la note technique de cette entreprise était la meilleure. La commission n'a pas porté son choix uniquement sur le prix.

Sébastien BENOIT-GUYOD remarque que le cabinet VERDI a estimé une durée de travaux de 13 mois. La durée étant réduite de moitié, ce sera mieux pour le voisinage.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise ROGER MARTIN pour un montant de 984 288.55 € HT.

#### **5 – Personnel : modification d'un poste d'agent d'animation**

M. le Maire propose au conseil municipal de modifier un poste d'agent d'animation à 50% en poste d'agent d'animation à temps complet afin de nommer un agent travaillant à la crèche halte-garderie depuis le 27 février 2012 et donnant toute satisfaction.

Il précise que les effectifs augmentent et le projet d'agrandissement nécessitera du personnel supplémentaire. Annie BERTHET rappelle qu'on est passé de 35 enfants à 40 depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Christophe MATHEZ souhaite que les agents qui donnent satisfaction soient titularisés plus rapidement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier ce poste d'agent d'animation à 50% en poste d'agent d'animation à temps plein au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### **6 – Loge à Ponnard : signature de la convention d'occupation précaire avec Mme SCHMITT et M. BASMAJI**

M. le Maire rappelle que la Loge à Ponnard est un bâtiment communal situé dans le Risoux, mis à disposition de la Communauté de communes de la Station des Rousses (CCSR) depuis 2003 dans le cadre d'une convention. Suite aux travaux de réhabilitation effectués par la CCSR sur ce bâtiment, deux gestionnaires se sont succédés en 2004 et 2006 afin d'accueillir en journée les randonneurs l'été et les skieurs de fond l'hiver pour une halte ou un repas. La Loge à Ponnard est fermée depuis 2009, la CCSR n'ayant pas trouvé un nouvel exploitant disposé à louer ce bien.

M. le Maire indique que par délibération du conseil de communauté n° 2015/075 du 10 septembre 2015, la Communauté de communes de la Station des Rousses a mis un terme à la convention de mise à disposition de la Loge à Ponnard. Depuis cette date, la loge a été restituée (sans contrepartie financière) à la Commune des Rousses qui a repris la gestion de ce bien.

La commune des Rousses a engagé des travaux pour la mise en exploitation de cette loge : curage des canalisations, révision du groupe électrogène, entretien des sanitaires...

Etant en contact depuis plusieurs mois avec Mme Blandine SCHMITT et M. Tédi BASMAJI pour l'exploitation de la loge, M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention de bail commercial précaire (Art. L. 145-5 du code de commerce) de 1 an renouvelable 2 ans maximum moyennant un loyer de 2 400 € HT par an (identique au loyer antérieur).

Sébastien BENOIT-GUYOD pense que l'on a besoin de ce type d'établissement et que c'est une bonne nouvelle pour le massif du Risoux car, en plus du réaménagement de la Combe du Vert, il y aura un accueil supplémentaire. C'est un nouvel attrait pour les locaux. Une réflexion est menée pour un circuit raquette court dans la Combe du Vert afin d'amener du monde vers cet accueil pour randonneurs. Il faut pérenniser cette activité pour que les repreneurs aient un salaire.

Delphine GALLOIS indique qu'il faudra mettre en place une signalétique adaptée. Christophe MATHEZ rappelle qu'il s'agit d'une compétence Communauté de communes.

M. le Maire est très content que ce « feuilleton » trouve un bon épilogue.

Christophe MATHEZ pense qu'il était difficile pour la Communauté de Communes de s'occuper de ce bien car elle ne dispose pas de service technique.

M. le Maire rappelle que ce bâtiment patrimonial a été financé par des fonds publics. La commune le reprend à titre gracieux. La commune a investi pour sa remise en état. Ces futurs exploitants sont accompagnateurs en moyenne montagne l'été dans les Alpes, c'est pour cette raison que dans un premier temps ils n'assureront que la saison d'hiver.

Marcel PROST trouve dommage que l'accès de la loge à Ponnard en ski ne se fasse que par la Combe du Vert.

Christophe MATHEZ indique que le Comité de Pilotage (COFIL) du P.L.U. envisage de permettre l'installation d'igloos éphémères.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention de bail commercial précaire avec Mme Blandine SCHMITT et M. Tédi BASMAJI à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

## 7 – ZA du Bois de l'Ours :

### - Création d'un nom de rue

Suite à un sondage réalisé auprès du conseil municipal par courriel du mardi 20 octobre 2015, M. le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur un nom de rue à la ZA du Bois de l'Ours.

Sandrine GRENIER propose : rue des façonniers, rue des Michottes, rue des Chanterelles.  
Annie BERTHET propose rue du ou des glacis car ce secteur est proche du Fort.

Jean-Sébastien LACROIX propose rue des façonniers car cela va bien avec l'activité et propose de retenir la rue des glacis pour le chemin qui monte vers le futur bâtiment d'accueil du parcours aventure au Fort (tremplin).

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le nom de « rue des Façonniers » pour la voie desservant la ZA du Bois de l'Ours et le nom de « Montée des Glacis » pour le chemin qui conduira le public au nouveau chalet d'accueil de la SOGESTAR au-dessus du mini-golf actuel.

### - Déclarations de soustraction

M. le Maire présente la déclaration de soustraction suivante :

Entreprise mandataire	Sous-Traitant	Objet sous-traité	Montant
DI LENA AND CO SAS	BONNEFOY JC 25660 SAONE	Bordures	28 680.00 € HT

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer l'acte spécial modificatif de sous-traitance.

M. le Maire regrette que les déclarations de sous-traitance soient faites après la réalisation des travaux.

## 8 – ZA André Lizon : réalisation d'un mur de soutènement type remblai renforcé à parement végétalisé – avenant n°1 au marché de travaux

M. le Maire rappelle que le marché de travaux concernant la réalisation d'un mur de soutènement type remblai renforcé à parement végétalisé a été notifié le 15 février 2015 à la SAS FAMY pour un montant initial de 275 922.00 € TTC.

M. le Maire propose un avenant n°1 ayant pour objet :

1. d'intégrer les prestations complémentaires suivant le détail ci-dessous,
2. de notifier le bordereau supplémentaire de Prix unitaire N°1 suivant le détail ci-dessous,
3. de notifier le nouveau détail estimatif

Titre	Désignation	Unité	P.U €/H.T
3-8	Plus-value au prix des déblais pour déblais rocheux	M3	16.80
3-9	Réalisation d'un masque drainant purge et mise en œuvre de 0/300	M3	38.00

Christophe MATHEZ indique que l'on fera un bilan financier d'aménagement de cette zone une fois que tout sera terminé. Il se félicite du choix technique d'un mur à parement végétalisé car il se fond dans le paysage.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cet avenant n°1 au marché de travaux avec la SAS FAMY.

## 9 – Règlement de voirie communal : retrait de la délibération n° 2015-7-074 du 16 juillet 2015

M. le Maire rappelle que par délibération n°2015-7-074 du 16 juillet 2015, le conseil municipal a adopté le règlement de voirie communal.

Par courrier recommandé avec accusé réception du 11/09/2015 reçu le 18/09/2015, GrDF RESEAU EST a déposé un recours gracieux contre l'adoption du règlement de voirie communal car, contrairement à l'article R141-14 du code de voirie routière, celui-ci n'a pas été soumis à l'avis des représentants des affectataires, permissionnaires, concessionnaires et autres occupants de droit des voies communales.

D'autres part, plusieurs dispositions figurant dans le règlement de voirie communal portent atteinte au droit d'occupation de GrDF et peuvent être mises en cause.

Ainsi, M. le Maire propose au conseil municipal de retirer sa délibération N° 2015-7-074 du 16 juillet 2015 et de reprendre la procédure d'élaboration du règlement de voirie communal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le retrait de la délibération n° 2015-7-074 du 16 juillet 2015 approuvant le règlement de voirie communale.

## 10 – Frais de secours sur les domaines alpin et nordique pour toutes activités sportives ou de loisirs 2015-2016 et avenant au contrat relatif à la distribution des secours sur les domaines alpin et nordique de 2014 avec la SAEM SOGESTAR

La SAEM SOGESTAR a décidé des tarifs appliqués pour les activités sportives ou de loisirs 2015-2016.

Par ailleurs l'article 54 de la loi de démocratie de proximité du 27 février 2002 autorise les Communes à rendre payants les secours engagés pour toute activité sportive ou de loisirs,

M. le Maire propose au conseil municipal d'utiliser ce droit et de fixer les tarifs suivants, applicables à compter de leur publication sur les domaines alpin et nordique et ce pour toute la saison 2015/2016 :

<b>TARIFS SECOURS</b> (toute heure entamée est due)	<b>Pour mémoire 2014/2015</b>	<b>Tarifs 2015/2016</b>
Petits soins	51 €	51 €
Zone rapprochée	207 €	208 €
Zone éloignée	359 €	361 €
Hors-piste ou piste fermée	719 €	723 €
Pisteur secouriste	37 €/h	37 €/h
Engin de damage avec chauffeur	154 €/h	155 €/h
Motoneige ou quad avec chauffeur	98 €/h	99 €/h
Evacuation Ambulances Les Rousses, Morez, St Claude, Champagnole	486 €	486 €

Sébastien BENOIT-GUYOD indique qu'il convient d'être vigilant sur la prise de renseignement des personnes évacuées et de demander une pièce d'identité à la prise d'information.

M. le Maire répond que pour les secouristes la première démarche est d'évacuer le blessé et il arrive que des skieurs n'aient pas leur carte d'identité. Des fausses déclarations peuvent survenir.

Alain DESPREZ souhaite connaître le nombre d'interventions par saison. M. le Maire répond que le bilan de la SOGESTAR concernant les secours lui sera communiqué.

Le montant des impayés des frais de secours sur piste s'élève à 5 977,49 € au 18/08/2015.

Robert BONNEFOY demande s'il faut avoir des inquiétudes cet hiver concernant les permanences des Ambulances des 4 Villages.

M. le Maire répond qu'il n'y a pas d'inquiétudes à avoir.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité ces tarifs pour la saison 2015/2016 et autorise M. le Maire à signer l'avenant au contrat relatif à la distribution des secours sur les domaines alpin et nordique de 2014 avec la SAEM SOGESTAR.

### **11 – Médiathèque municipale : mise au pilon d'ouvrages usagés ou obsolètes**

M. le Maire fait part de la liste des ouvrages usagés ou obsolètes dont la liste a été dressée par la bibliothécaire (environ 218 ouvrages). Eliminer ces livres et revues est nécessaire afin que la bibliothèque reste attrayante :

- en permettant d'aérer la présentation des livres : des rayonnages peuvent rebuter le lecteur ;
- en ne conservant que les livres en bon état
- en offrant une collection de documentaires dont les informations sont fiables et actualisées
- en répondant aux besoins sans cesse renouvelés du public

Les livres sont éliminés selon les critères suivants :

- livres en double ;
- livres abîmés et jaunis ;
- romans de poche en trop grand nombre ;
- livres à information obsolète : notamment dans les domaines juridiques, économiques, scientifiques, dont les données sont vite périmées, les almanachs et annuaires...
- livres qui n'ont jamais été empruntés au bout de plusieurs années et ceux dont la couverture et la mise en page sont démodées.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la mise au pilon des livres figurant sur la liste dressée par la bibliothécaire.

M. le Maire donne la parole à Alain DESPREZ pour présenter le projet JUMEL : Jura médiathèque en ligne. 561 abonnés sont inscrits dont 376 rousselands, pour 9900 documents (CD, DVD, magazines et livres) : la médiathèque municipale fonctionne avec la médiathèque départementale du Jura qui apporte un soutien aux médiathèques des villages (prêts de livres). La commission souhaite que la médiathèque intègre le projet JUMEL qui permettra une mutualisation des fonds de toutes les médiathèques associées à ce système (Dole, Lons-le-Saunier, Arbois...). Un adhérent de la médiathèque des Rousses pourrait ainsi consulter ce fonds, commander un ouvrage et se le faire livrer à la médiathèque des Rousses. Cela ouvre énormément le fonds. Cette prestation est gratuite. Une convention doit être signée. Le 2<sup>ème</sup> avantage de JUMEL est payant et coûte 0.10 €/habitant, soit environ 300€/an. Il donne accès à une banque numérique avec onglets : autoformation (langues, permis de conduire, bureautique...), musique, films, presse dont presse quotidienne, livres numériques.

Pour rappel, la médiathèque départementale du Jura prête 1500 documents par an à la médiathèque des Rousses.

### **12 – Liste des marchés signés par M. le Maire**

Marcel PROST demande si la rénovation des peintures du gymnase de la Doye et du gymnase des Rousses a fait l'objet d'une demande de devis. Christophe MATHEZ confirme que 3 devis ont été sollicités. Sébastien BENOIT-GUYOD indique que les travaux de rafraîchissement du gymnase sont vraiment appréciés des utilisateurs. M. le Maire rappelle que le conseil municipal lui a donné délégation pour signer les marchés jusqu'à 45 000 € HT.

### **13 – Questions et informations diverses**

- Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015 : permanences aux bureaux de vote
- Annie BERTHET souhaite qu'une réunion pour le fleurissement 2016 ait lieu. Christophe MATHEZ indique que les 2 bacs de l'entrée de la mairie sont à changer.

- Christophe MATHEZ indique que le panneau lumineux est en phase d'être installé à la Doye. Delphine GALLOIS trouve que le nouveau panneau devant la mairie est très lumineux. Elle propose de l'éteindre de 22h à 6h.
- Delphine GALLOIS présente le nouveau site Internet, la 1<sup>ère</sup> page de l'agenda 2016 et précise que « l'écho des michottes » sortira comme prévu en décembre 2015.
- Marcel PROST souhaite que Christophe MATHEZ évoque le changement d'implantation des Molocks. Celui-ci indique qu'il n'y aura plus de Molocks sur la place de l'Omnibus en 2016 suite aux travaux. Il faut enlever ceux derrière la mairie : 14 en tout sont à replacer. Deux sites étaient pressentis : le Platelet (en face du radar) et vers les golfs où il y en a déjà. Cela représente un coût important de les déplacer et il propose donc de les déplacer derrière la fromagerie, dans le virage et de créer en même temps une plateforme pour déverser la neige. Rien ne sera décidé ce soir, c'est un peu tôt d'en parler. M. le Maire ajoute que la décision sera validée par la commission puis le conseil municipal.
- Sébastien BENOIT-GUYOD souhaite qu'une réflexion soit engagée sur les 2 zones humides détectées par l'étude environnementale au pied du Grépillon et route du Noirmont. Il souhaite que la commune entretienne ces espaces et qu'elle cure ces ruisseaux.
- Alain DESPREZ émet un avis sur la zone du Grépillon : suite aux différentes études du Sablon, le cabinet Hydraulicana fait passer la zone de partage des eaux vers chez M. DUDON : une partie de l'eau va du côté de l'Orbe. Le SDAGE Rhône Méditerranée s'impose-t-il à toute la surface communale y compris au réseau hydrographique de l'Orbe ? Il serait intéressant d'avoir l'avis du cabinet du PLU sur ce sujet-là. M. le Maire pense que la DREAL doit avoir la réponse.
- Fabienne DEMOLY informe que le conseil d'école élémentaire a lieu ce soir et demain celui de conseil d'école maternelle. La signature des contrats « coup de pouce » (6 en CP et 6 en CE1) est prévue jeudi soir.
- M. le Maire indique que le prochain conseil est prévu en décembre et il souhaite discuter des orientations budgétaires pour préparer l'élaboration du budget 2016.

#### **14 – Contrat de prestation de service pour le déneigement de la route des Tremplins avec la SAEM SOGESTAR**

M. le Maire présente le projet de contrat de prestation de service pour le déneigement de la route des Tremplins par les services techniques de la SOGESTAR. Le tarif de la prestation s'élève à 116.00 € HT de l'heure.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le contrat de prestation de service pour ce déneigement avec la SOGESTAR.

Sébastien BENOIT-GUYOD suggère qu'il soit précisé dans le marché que la route soit fraisée en cas de besoin.

#### **15 – Modification de la délibération n° 2015-8-083 du 22/09/2015 fixant le nouveau prix de vente de la parcelle 2 de la ZA André Lizon à la Sté Immobilière Européenne des Mousquetaires concernant le n° de parcelle**

M. le Maire informe le conseil municipal que le numéro cadastral mentionné dans la délibération n° 2015-8-083 du 22 septembre 2015 est erroné suite à l'établissement d'un nouveau document d'arpentage. La commune cède donc la parcelle AB 498 et non 492. Les autres termes de la délibération sont inchangés.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la rectification du numéro cadastral.

#### **16 – Décision modificative n°2 au budget principal de la Commune**

M. le Maire propose au conseil municipal d'adopter la décision modificative n° 2 au budget principal de la commune pour l'exercice 2015 :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
65	657362	Subvention au CCAS	+ 14 300.00
011	61523	Voies et réseaux	- 14 300.00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>			<b>0.00</b>

Accord unanime du conseil municipal.

### **17 – Avenant n°2 au bail du 02 avril 2013 pour la caserne de gendarmerie des Rousses**

Par courrier du 26 octobre 2015, la direction générale des finances publiques propose la signature d'un avenant n° 2 au bail du 02 avril 2013 pour la caserne de gendarmerie des Rousses qui porte le montant du loyer annuel à 73 453.50 € hors charges au lieu de 72 778.38 €.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cet avenant n° 2 au bail de la gendarmerie au nom de la commune.

Séance levée à 20h51  
Le Secrétaire de séance,



Robert BONNEFOY



Le Maire,



Bernard MAMET